



**SNUipp/FSU 62**

16 rue A. Briand  
Maison des sociétés bureau 43  
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26  
mail : [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)  
site : <http://62.snuipp.fr>

## DECLARATION LIMINAIRE DU SNUipp-FSU 62

***CAPD du 22 janvier 2015***

Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,  
Monsieur l'inspecteur d'académie,

**Le SNUipp-FSU 62 est Charlie, le SNUipp-FSU 62 est laïcité.**

Au travers des assassinats des journalistes et salariés de Charlie Hebdo, de fonctionnaires de police et de personnes de confession juive, ce sont des principes fondamentaux que l'on a voulu abattre : la démocratie, la République, la paix, les libertés de pensée, d'expression et la laïcité qui sont des biens communs qu'il nous faut défendre face à tous les totalitarismes, aux discours haineux et aux tentatives de division et de stigmatisation.

« **L'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie. Nul ne peut se dire proscrit du domaine où il n'a pas d'entrée.** » Ces propos tenus par Ferdinand Buisson au 19<sup>ème</sup> siècle, ont encore tout leur sens en 2015 lorsque la réforme des rythmes donne la possibilité aux maires d'intervenir sur des questions d'éducation, lorsque la laïcité, fondement de la République française, de la citoyenneté et de l'égalité de tous vis-à-vis de tous, est régulièrement remise en cause. Or c'est justement parce que la France est un état laïque qu'un espace de libre débat est possible, que les écoles publiques doivent accueillir en leur sein tous les enfants. Le choix d'avoir une religion ou pas est l'affaire du domaine privé et doit le rester.

Ce sont pour toutes ces raisons que **le SNUipp-FSU 62 est Charlie** et que, fidèle aux engagements pris depuis sa création, il continue à porter des analyses indépendantes de tout parti politique et à défendre l'école publique, gratuite et laïque à laquelle il est profondément attaché.

L'installation d'une nouvelle CAPD est l'occasion de rappeler toute l'importance du paritarisme indispensable pour garantir les droits individuels de nos collègues, l'équité du traitement de leurs demandes, la transparence des décisions prises par l'administration et de bon fonctionnement du service public d'éducation.

## **Concernant le mouvement départemental:**

Décidemment, les années se suivent et se ressemblent ! Mais pas dans le bon sens.

Le bon fonctionnement du service public d'éducation nécessite un respect du calendrier des opérations de carte scolaire. Le report de ces opérations après les élections cantonales aura des répercussions très négatives pour la préparation de la rentrée scolaire prochaine. Adapter les locaux implanter des postes pour préparer les mutations et organiser des compléments de service pour les directeurs d'école, les maîtres formateurs, les temps partiels, nécessite du temps. Cela impactera aussi fortement le quotidien de nos collègues : le mouvement sera retardé et les enseignants, particulièrement les stagiaires, connaîtront leur nouvelle affectation beaucoup trop tardivement. De plus, ce report générera des difficultés inévitables pour les personnels administratifs. C'est pourquoi le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour dénoncer cette situation et revenir à un calendrier plus raisonnable.

Le calendrier rythmant la vie scolaire et la carrière des enseignants doit être décroché du calendrier politique et des échéances électorales.

Le SNUipp-FSU 62 rappelle son opposition à tout poste à profil, à l'extension des vœux. Nous réclamons une seconde saisie des vœux ainsi que des critères clairs annoncés, figurant dans la circulaire pour le 2<sup>nd</sup> temps du mouvement. De même, des CAPD doivent se réunir systématiquement pour valider les nominations.

Nous rappelons enfin que la mobilité choisie dans le département est un droit dont les collègues doivent bénéficier.

## **Concernant le droit de permuter dans un autre département.**

Si l'on a constaté une très légère amélioration en 2014 par rapport aux résultats de 2013 (avec 23,09% de satisfaction contre 21,29% en 2013), ils restent très en deçà de ceux enregistrés avant 2011. Seulement 3949 enseignants ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux, sur un total de 17099 participants. La prise en compte des situations difficiles a été renvoyée à la phase ineat/exeat des départements. Or dans le Pas-de-Calais, toutes les demandes d'exeat ont été refusées, hormis pour les enseignants en disponibilité. Derrière la sécheresse des chiffres, ce sont surtout les choix de vie professionnelle et personnelle de milliers d'enseignant-e-s, majoritairement des femmes, qui se voient mis en question sans qu'aucune solution ne soit apportée.

## **Concernant la liste d'aptitude direction d'école**

Le SNUipp-FSU 62 organise depuis plusieurs années des réunions, hors temps de travail, afin d'accompagner les collègues dans leur projet d'accès à la fonction de directeur. Il est dommageable que l'administration ne soit pas en capacité de mettre en place ce type de formation comme vous l'aviez proposé il y a deux ans, car comme chaque année c'est le manque de préparation à l'entretien qui est souvent retenu comme argument pour écarter les candidats. Il est à noter également les grandes disparités entre les appréciations des IEN, qui avaient tous donné un avis favorable aux recalés, et l'opinion que peuvent se faire les différents jurys en 30 minutes d'entretien alors qu'ils ne connaissent pas les collègues concernés et dont l'avis sera pourtant prépondérant sur la décision.

## **Enfin, plus que jamais notre pays a besoin d'école.**

Le SNUipp avec la FSU demande un investissement massif dans l'Éducation : ce qui nécessite une augmentation du budget prévu. Pour réussir l'école, il faut davantage d'enseignant-es mieux formé-es et mieux payé-es ; il faut améliorer leurs conditions de travail.

C'est pourquoi le SNUipp, au sein de la FSU, appelle tous les enseignants à se mettre en grève le 3 février prochain.

**C'est pourquoi le SNUipp avec la FSU appelle les personnels à être en grève le 3 février prochain.**